cdg43 fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

Fiche info

Service Carrières

Avancement de grade / Catégorie A
Conservateur du patrimoine

Date : 11/06/2026

Avancement de grade

Conservateur du patrimoine en chef

↑

Conditions d'avancement :

avoir atteint **le 5ème échelon** du grade de conservateur du patrimoine

+

au moins 3 ans de services effectifs dans le cadre d'emploi

Conservateur du patrimoine